

Délibération n°  
2024.007

Séance du 05/03/2024  
N° ordre : 03



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés : 2
- Votants : 9  
dont 2 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**AFFECTATION DU  
RESULTAT DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF**

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 07/03/2024

Date de télétransmission  
en préfecture : 07/03/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le cinq mars deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 février 2024

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

**EXCUSES** : Marie-Odile MORIN (pouvoir donné à André CHASTAN), Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

**SECRETAIRE** : Élisabeth DEJEAN

Le Conseil d'administration,  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Alain LAPACHERIE, Président  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.  
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	27 587,10
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (22 167,00 – 13 811,10)	8 355,90
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	19 231,20

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (0.00 – 0,00)	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (0,00 - 0,00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	0,00
--	------

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement  
comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	27 587,10

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 5 mars 2024,

Le Président,  
  
Alain LAPACHERIE